Bonjour,

Ce week end, s'est jugé le National 1 Papier Monochrome, et malgré toutes les informations fournies sur le Guide des Compétitions, certains clubs n'ont pas jugé utile d'en tenir compte et leurs photos furent éliminées pour une des raisons suivantes:

- Non-respect de la définition du monochrome.
- Non-respect de dimensions extérieures de la photo.
- Non-respect de l'épaisseur (limitée à 2 mm) y compris celles où des chutes des Marie-Louise sont collées au dos de la photo, pour rigidifier la photo : 1,5 + 1,5 = 3 mm.
- Étiquettes mal positionnées.
- Multi étiquettes au dos (avec quelquefois, les notes d'un salon).
- Inversion des étiquettes.
- Inversion de fichiers.

D'autres motifs de sanction sont possibles comme :

- Photo déjà publiée dans un Florilège.
 - Même photo inscrite dans plusieurs concours.

_

Tous ces points font partie des sanctions décrites dans le guide des compétitions paragraphe 5.10 page 13.

Je précise que ces sanctions sont applicables pour tous les concours (CdF,N1 ou N2) quelle que soit la discipline Papier (Monochrome, Couleur ou Nature).

Pour ces deux raisons, les sanctions peuvent être appliquées même après la publication des résultats avectoutes les conséquences possibles sur les classements.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Commissaire sévit, mais seulement dans un souci d'équité.

Amicalement

Gérard Barbier

Responsable des compétitions